

ECOLE MATERNELLE DESBORDES VALMORE
98 rue du Général LECLERC
59350 SAINT-ANDRE
V. DUBREUCQ, Directrice

**CONSEIL D'ECOLE
DU 27 OCTOBRE 2012 .**

Conseil d'école de l'école DEBORDES VALMORE

27 octobre 2012

Membres présents :

Equipe enseignante : Mme Dubreucq, Mme Hollant, Melle Marthe, Mme Wattebled, Mme Leroy, M. Gotainer.

Elus municipaux : M. Delaplace

Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme Blomme

Représentants des parents d'élèves : Mme Mohammedi, Mme Holander, Mme Sokolowski, Mme Vansuyt, Mme Lecuyer, M. Dewiere, M. Richer, M. Lebez.

Représentant de l'ADPE : Mme Ripoll

Absents excusés : Mme François inspectrice d'académie, Mr Henno, M. Baudrier, Mme Tanghe.

Secrétaire de séance : Mme Lecuyer

Résultats des élections :

Election des représentants au conseil d'école le 12 octobre 2012 – 6 postes à pourvoir.

Une seule liste composée de 6 titulaires et 6 suppléants.

319 électeurs inscrits, sachant que les 2 parents sont électeurs.

73 votants dont 12 nuls soit 61 suffrages exprimés.

Participation d'environ 23 %.

La liste est élue.

Les menus de la cantine

La fiche d'inscription à la cantine propose 2 régimes : classique ou végétarien.

Les dossiers transmis à l'école par la mairie comportent des régimes supplémentaires : sans porc, sans viande, allergies alimentaires diverses.

Monsieur Delaplace explique que jusqu'à il y a 3 ans, la fiche d'inscription comportait 3 régimes : classique, sans porc, sans viande.

Le service restauration étant un service public laïque non obligatoire, la municipalité a décidé de simplifier ces menus en ne proposant que 2 régimes : classique et sans viande.

La mention « sans porc » a donc été rajoutée à la main sur les fiches d'inscription par les parents concernés.

M. Delaplace ajoute que ce régime sans viande n'est pas adapté aux enfants qui ne mangent pas de porc car cela les amène à ne jamais manger de viande.

La municipalité a donc décidé de servir du porc une seule fois par semaine, le jeudi.

Concernant les allergies alimentaires, Monsieur Delaplace rappelle le principe des PAI (projet d'accueil individualisé). Le PAI est mis en place en partenariat avec l'école, la mairie et le

médecin scolaire pour les enfants qui ont besoin d'un accueil spécifique pour des raisons médicales.

Certains parents ont déclaré les allergies alimentaires de leurs enfants à la mairie, mais n'en ont pas informé l'école et n'ont pas établi de PAI.

Monsieur Delaplace va contacter ces familles et leur demander d'établir un PAI pour la rentrée des vacances de la Toussaint.

Le PAI n'est pas obligatoire, les parents peuvent refuser de le mettre en place. Il est cependant fortement recommandé. Les enfants ayant des régimes particuliers mangent aux mêmes tables que leurs camarades, et malgré la vigilance du personnel, il se peut que l'enfant mange dans l'assiette de son voisin.

Seul le PAI permet à l'enseignant de donner le traitement médical à l'enfant qui déclenche une crise due à l'allergie. Les enseignants sont alors formés par le médecin scolaire. En l'absence de PAI, les médicaments sont interdits.

Le non remplacement des ATSEM absentes

Le non-remplacement des ATSEM en arrêt maladie oblige les ATSEM présentes à s'occuper de 2 classes. Cela engendre une charge de travail supplémentaire énorme.

Monsieur Delaplace rappelle la position de la mairie : application d'une carence de 5 jours.

L'ATSEM est donc remplacée à partir de la 2^e semaine d'absence.

L'équipe enseignante demande un assouplissement de cette règle si l'arrêt dure plus de 5 jours dès le départ. Monsieur Delaplace accepte.

Les parents d'élèves demandent pourquoi un poste d'ATSEM a été supprimé lors de la fermeture de classe alors que le nombre d'enfants accueillis dans l'école est quasiment le même que l'année dernière.

Monsieur Delaplace explique les règles :

- 1 ATSEM par classe de TPS / PS / MS
- ½ ATSEM par classe de GS

L'année dernière, nous avons 5 ATSEM à temps plein et 1 ATSEM à 75% pour 5 classes de TPS / PS / MS et 2 classes de GS.

Cette année, nous avons 5 ATSEM à temps plein pour 4 classes de TPS / PS / MS et 2 classes de MS / GS.

Monsieur Delaplace refuse d'augmenter le nombre d'ATSEM par souci d'équité entre les écoles de Saint André.

Point sur les moyens humains

M. Delaplace peut déployer des moyens humains supplémentaires grâce aux emplois aidés.

Pour le moment, tous les emplois aidés sont résiliés dans l'attente de la mise en place des contrats d'avenir par le gouvernement. Ces contrats devraient pouvoir être signés à partir de novembre.

Monsieur Delaplace s'engage à recruter 3 contrats d'avenir pour l'école.

Le poste d'assistant administratif de Mme Dubreucq a été supprimé car l'école compte moins de 7 classes.

M. Delaplace incite les parents à interpeller l'Education nationale au sujet de cette suppression de poste.

M. Delaplace a demandé à l'Inspectrice dès la pré-rentrée de soulager les grandes sections par la mise à disposition d'une enseignante de CP car les effectifs sont plus faibles en CP.

Il n'a pas obtenu de réponse.

Point sur les effectifs

La prévision des effectifs de l'année prochaine a été renvoyée à l'Inspectrice fin octobre.

Cette année : 186 élèves

L'année prochaine : estimation à 194 élèves au minimum

- 67 enfants nés en 2010 (dont 31 inscrits cette année)
- 86 enfants nés en 2011 (dont 53 nés entre janvier et août)
- potentiellement 146 enfants de tous âges vont arriver sur la commune grâce aux nouvelles constructions, M. Delaplace estime que la maternelle sera concernée par 5 à 10 enfants.

Position de l'équipe enseignante :

La décision d'ouverture de classe sera normalement rendue vers le mois de mars.

Si l'ouverture est acceptée : inscription de tous les 2 ans

Si elle est refusée : inscription des 2 ans en fonction des places disponibles pour limiter les effectifs.

Temps calme après la cantine pour les enfants qui ne font pas la sieste

Les enfants de TPS / PS qui mangent à la cantine font la sieste dans le dortoir.

Ceux qui reviennent à 13h30 font la sieste dans l'ancienne classe de Mme Béthune qui a été aménagée en 2^e dortoir.

Les parents demandent s'il est possible d'organiser un temps calme dans la salle de jeux pour les enfants qui ne font pas la sieste. Cela paraît compliqué car il y a beaucoup d'enfants et peu de temps disponible. L'équipe enseignante pose également le problème des enfants qui vont s'endormir dans la salle de jeux : il n'y a pas assez de personnel pour les surveiller après 13h30.

Les enseignants font un temps calme dans leur classe s'ils sentent que les enfants en ont besoin, ce n'est pas systématique.

Des activités sont organisées sur le temps méridien :

- activités manuelles pour la classe de Mme Wattebled
- sport pour les autres classes :
 - o lundi : Mme Leroy
 - o mardi : Melle Marthe
 - o jeudi : Melle Marthe
 - o vendredi : M. Gotainer

Travaux

Des travaux vont être réalisés pendant les vacances de la Toussaint :

- la clôture de la cour va être refaite à l'identique
- la BCD (bibliothèque centre de documentation) va être repeinte

Nettoyage de l'allée entre l'école maternelle et élémentaire

L'allée est recouverte de feuilles et des flaques d'eau se forment.

M. Delaplace indique que l'allée est nettoyée tous les mercredis.

Il va demander un 2^e nettoyage par semaine au moment où les feuilles tombent.

Un grand nettoyage a lieu pendant les vacances.

Le jardin des grandes sections

M. Delaplace indique que le jardin sera aménagé devant les classes de grande section pendant les vacances de Noël.

Les plantations pourront être semées au printemps

Porte des grandes sections

La porte située au bout du couloir des grandes sections et qui donne sur le préau est constamment ouverte.

Cela pose un problème de sécurité pour les GS qui vont aux toilettes seuls.

L'équipe enseignante demande s'il est possible d'installer une badgeuse.

Cette porte doit rester fermée pendant le temps scolaire.

Les parents signalent que la grille d'accès à la garderie reste également ouverte toute la journée.

Stationnement gênant devant l'école

Les parents demandent une surveillance de la police municipale pour éviter les stationnements dangereux devant l'école.

Pour inciter les parents à utiliser un autre moyen de transport, les parents demandent des emplacements pour garer les vélos. Mme Dubreucq signale qu'elle s'oppose à l'installation d'arceaux à vélo devant l'école car c'est dangereux pour les enfants qui vont grimper dessus. Ces arceaux devront être installés loin de la grille d'entrée.

Les parents proposent également de faire une information sur le fonctionnement du pédibus.

Ils demandent aussi un abri pour les parents qui arrivent en avance et qui doivent attendre sous la pluie l'ouverture de la grille.

Le décroisonnement

Le décroisonnement a lieu en début d'après-midi pour les moyennes sections.

La sieste est surveillée par les ATSEM et Mme Dubreucq accueille dans sa classe les enfants qui se réveillent.

Tous les enfants de moyenne section sont répartis en 4 groupes de 12 ou 13 pour travailler sur des domaines qui sont plus complexes à mettre en place en classe entière :

- Melle Marthe : les contes
- Mme Hollant : le langage et l'attention visuelle
- Mme Wattebled : les sciences
- Patricia : lecture d'album en BCD

M. Gotainer et Mme Leroy gardent les grandes sections et peuvent travailler eux aussi en petits groupes.

Le décloisonnement a lieu tous les jours sauf le jeudi, car Mme Leroy et M. Gotainer partent à la salle de sport. Melle Marthe et Mme Wattebled gardent leur classe, et Patricia prend la moitié de la classe de Mme Wattebled ou de Melle Marthe en BCD.

Le projet d'école

Les projets d'école devraient être prolongés d'un an.

L'équipe enseignante abandonne le prêt de livre sur le temps scolaire car la participation est trop peu importante. De nombreux parents ont refusé de s'engager à prendre soin du livre et à le ramener dans les délais à l'école, et n'ont donc pas bénéficié du prêt de livre sur le temps scolaire.

Le prêt de livre hors temps scolaire est maintenu, et sera remis en place dès que la bibliothèque sera repeinte, et réaménagée.

Les commissions

Commission restauration :

- Mme Sokolowski et Mme Mohammedi
- Mme Dubreucq

Commission travaux :

- M. Dewiere et M. Richier
- Melle Marthe et Mme Dubreucq

Projet d'année

Cette année, l'équipe enseignante va travailler sur le fantastique , le merveilleux, l'imaginaire .

Kermesse

La date de la kermesse est fixée au 15 juin 2013.

Règlement intérieur

Mme Dubreucq lit le règlement intérieur, le conseil d'école propose des modifications et approuve le texte final.

La date du prochain conseil d'école est fixée au 16 mars 2013 de 9h à 11h .